

RANCE CÔTE D'ÉMERAUDE
LES BONNES PRATIQUES

COEUR émeraude

Projet Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude



Crédit Photographique : COEUR Emeraude

SOMMAIRE

 La Côte d'Émeraude **04**

 L'estuaire de la Rance **06**

 Préservation de la Vallée de la Rance et de la Côte d'Émeraude **08**

 Eco gestes **10**

 Mammifères marins **11**

 Consignes de sécurité **12**

 Plaisance à voile et à moteur **14**

 Kayak / Aviron / Paddle **16**

 Voile légère **18**

 Pêche à pied de loisir **20**

 Pêche embarquée de loisir **22**

 Surf / Bodyboard **24**

 Kitesurf **26**

 Plongée et chasse sous-marines **28**

 Loisirs à la plage **30**

 Conchyliculture **32**

 Pêche à pied professionnelle **34**

 Pêche embarquée professionnelle **36**

 Pêche en plongée professionnelle **38**

 Algoculture **40**

 Transport maritime **42**

@ Liens utiles **44**

 Carte **45**



LA CÔTE D'ÉMERAUDE

Ce trait de côte, qui s'étire sur une quarantaine de kilomètres entre le Cap Fréhel et la Pointe du Grouin, est constitué d'une succession de baies, de plages, d'anses et de pointes rocheuses avancées dans la mer qui sont autant de points de vue fameux.
Cette côte concentre des sites remarquables de landes littorales, d'îles (les Ebihens, île Agot, Cézembre, île des Landes), de dunes et de haut de plages, de pelouses aérohalines, de slikkes et de schorres des estuaires, de prés salés et d'îlots rocheux innombrables. Deux fois par jour, le jusant découvre de larges étendues de sable et de rochers qui révèlent une incroyable variété d'organismes marins.
Riche d'une biodiversité floristique et faunistique, la Côte d'Émeraude est très prisée par les touristes. Cette attractivité apporte au territoire un développement économique dynamique mais aussi de multiples pressions pouvant le fragiliser.
Enfin, ce territoire accueille de nombreuses activités économiques littorales et maritimes comme la pêche ou l'aquaculture.

En 1890, l'historien Eugène Herpin baptisa la région du nom de Côte d'Émeraude : « La teinte de la mer, la verdure des arbres qui s'y reflètent, toute cette étrange symphonie de verts différents, m'a fait appeler notre côte la Côte d'Émeraude ».



Crédit Photographique : Yannick Le Gal



L'ESTUAIRE DE LA RANCE

La Rance, colonne vertébrale du territoire, prend sa source à Collinée et vient se jeter en Manche entre Dinard et Saint-Malo. Les pentes escarpées de son estuaire dessinent le paysage.

Les estuaires comptent parmi les écosystèmes les plus productifs au monde et présentent un grand intérêt écologique. L'estuaire de la Rance revêt une importance primordiale pour la faune et la flore sauvages, notamment pour les oiseaux migrateurs et nicheurs, et la richesse de ses ressources naturelles en fait une zone de grande valeur.

La limite de salure des eaux sur la Rance se situe à l'écluse du Châtelier, marquant ainsi la limite entre Rance maritime et Rance fluviale. Il est néanmoins possible de remonter jusqu'à Dinan avec le permis côtier.

L'embouchure de l'estuaire de la Rance est marquée par la présence de l'usine marémotrice qui, en utilisant la force de la marée, produit de l'hydroélectricité. De ce fait, l'usine marémotrice de la Rance, construite entre 1963 et 1966, a modifié les niveaux d'eau dans l'estuaire, induisant 3 effets : un décalage dans les périodes de niveaux hauts et bas dans le bassin par rapport aux heures de pleine mer et de basse mer sur le littoral (environ + 2 heures), un allongement des durées d'étale ainsi qu'une réduction de l'amplitude de marnage.



Pour aller de la mer vers la Rance et inversement, il est nécessaire de passer l'écluse du barrage marémoteur.
Il est possible de joindre l'éclusier par VHF (canal 13) ou par téléphone (02 99 16 37 37).
Toutes les informations sont ici :
https://www.edf.fr/usine-maremotrice-rance/naviguer-circuler-pecher

Crédit Photographique : Olivier Durand

PRÉSERVATION
DE LA VALLÉE
DE LA RANCE ET
DE LA CÔTE
D'ÉMERAUDE

Au côté des deux estuaires majeurs de la Rance et de l'Arguenon, des baies de Beaussais et de la Fresnaye, de nombreuses petites rias s'inscrivent dans les 265 km de long de la façade maritime du territoire Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude. La richesse patrimoniale naturelle de ce territoire littoral est unanimement reconnue, et signalée et/ou protégée par de nombreux classements. Les fortes amplitudes des marées – mais qui sont fortement réduites dans l'estuaire de la Rance par le fonctionnement de l'usine marémotrice - engendrent des gradients d'échanges uniques entre le terrestre, le littoral et le maritime. De nombreuses activités économiques comme la pêche, la conchyliculture ou l'algoculture tirent partie des particularités de ce territoire tourné vers la mer.

Ce sont notamment ces spécificités qui ont naturellement conduit les acteurs locaux à mener des actions de préfiguration d'un Parc naturel régional sur le territoire Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, portées aujourd'hui par l'association COEUR Émeraude (Comité Opérationnel des Élus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Émeraude).

Ce guide, réalisé avec les acteurs du territoire, aborde l'ensemble des usages en mer et permet à chacun d'y trouver des informations relatives à la préservation de l'environnement, aux bonnes pratiques, à la sécurité et à la réglementation des activités de loisir. L'objectif est de permettre la pérennité des activités professionnelles et de loisir dans un milieu sain et préservé.



Crédit Photographique : Olivier Durand



LES ECO GESTES

Évitez de survoler les espaces naturels sensibles en drone



Le présent guide nous aide à partager cet espace maritime respectueusement :

- **Ne jetez rien à la mer** (déchets, mégots, eaux noires et grises...)
- **Ramenez vos déchets** chez vous
- **Triez** tous vos déchets et emballages
- **Privilégiez les produits non emballés** à terre comme en mer
- **Utilisez des produits d'entretien** écologiques ou biodégradables
- **Ne provoquez pas de départs de feu,** en particulier sur les plages
- **Respectez le stationnement** aux abords des grèves et accès à l'eau
- **Évitez de déranger les animaux**, notamment les oiseaux au repos à terre et sur les îlots (cf. carte)
- **Prélevez** juste ce que vous allez consommer
- **Laissez le sable et les galets** sur la plage
- En bateau comme à pied, **restez hors des herbiers de zostères (cf. carte)**, ils sont fragiles
- Sur l'eau, sous l'eau ou à proximité de la mer, **partagez vos observations !** (cf. «liens utiles»)

MAMMIFÈRES MARINS

Les mammifères marins sont bien présents sur le territoire Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude avec 7 espèces sur les 10 recensées en Bretagne comme le phoque veau marin, le grand dauphin ou le dauphin de Risso. Pour une observation respectueuse, voici quelques règles :

- **Coupez votre moteur** s'ils sont stationnaires
- **Limitez** votre temps d'observation
- **N'essayez pas de les toucher, de nager avec eux ou de les nourrir**
- Si un animal frappe de la queue : il est dérangé, **éloignez vous !**



Ne leur coupez pas la route et ne les poursuivez pas



Approchez les animaux par 3/4 arrière puis avancez en parallèle à leur direction



Gardez vos distances ! 100 m minimum



Ne séparez pas le groupe, mettez-vous sur le côté



Ne les bloquez pas le long de la côte



Ne les prenez pas en sandwich, mettez-vous tous du même côté

Partagez vos observations sur **www.obsenmer.org**

Si vous voyez un animal en difficulté, contactez l'association Al Lark au 06.78.71.41.09

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

S'aventurer en toute sécurité sur cet espace maritime demande une bonne expérience de la navigation et la connaissance des particularités de l'estuaire de la Rance et de la Côte d'Émeraude : l'important marnage et les forts courants de marée, l'envasement, les îles et îlots, la présence de parcs conchylicoles et la multitude d'activités rendent la navigation subtile. Pour votre sécurité et celles des autres usagers :



Prévenez votre entourage de votre sortie en mer



Vérifiez la météo qui peut évoluer rapidement



Prenez les cartes marines 7155 L & 4233 L



Vérifiez les horaires de marée (différents selon localisation) et les coefficients de marée



Emportez le matériel de sécurité obligatoire (brassières, source lumineuse...)



Vérifiez le bon fonctionnement de votre bateau ou embarcation



Vérifiez les hauteurs d'eau en Rance
www.edf.fr/marees-en-rance



Respectez les vitesses maximales autorisées : 5 nœuds dans la bande des 300 m, y compris en Rance



Respectez le balisage de navigation



Gardez les numéros d'urgence : canal 16 par VHF ou 196 par téléphone

Respectez les règles de franchissement de l'écluse de la Rance et les zones interdites à la navigation aux abords du barrage de la Rance où de très forts courants sont générés (cf. carte)



Crédit Photographique : EDF_Xavier Popy



PLAISANCE
À VOILE ET À MOTEUR

La Rance - Côte d'Émeraude est le second bassin de navigation à l'échelle régionale en termes d'accueil de plaisanciers avec 9000 places de ports et mouillages collectifs.

BONNES PRATIQUES

- **Préférez l'utilisation d'une pompe à main ou d'un tuyau à bille** pour transvaser votre carburant
- **Ne jetez pas votre ancre** dans un herbier de zostères (cf. carte)
- **Ramenez vos déchets** à terre
- **Utilisez** l'application Nav&Co

RÉGLEMENTATION

- **Respectez les vitesses maximales autorisées :** 5 nœuds dans la bande des 300 m, y compris en Rance
- **Carénez** votre bateau dans les aires dédiées (cf. carte)
- **Respectez les zones interdites** à la navigation et au débarquement, en particulier en période de nidification, soit entre le 15 mars (ou 15 avril selon les sites) et le 31 août (cf. carte)
- **Restez** à plus de 100 m d'un signal marquant la présence de plongeurs

SÉCURITÉ

- **Le matériel de sécurité à bord** doit être en état de fonctionnement
- **Respectez les élevages de coquillages,** balisés par des perches. (cf. carte). La navigation au-dessus des parcs présente des dangers pour les navires et les personnes
- **Attachez votre coupe-circuit** à votre poignet
- **Assurez-vous de la solidité** de votre mouillage



Véhicules Nautiques à Moteur : Évitez de vous approcher des falaises, îles et îlots pouvant abriter des colonies d'oiseaux, le bruit de votre moteur pourrait les déranger.

Crédit Photographique : Philippe Macquet



KAYAK
AVIRON
PADDLE

Espace maritime idéal pour le kayak, l'aviron et le stand up paddle, la Côte d'Émeraude et la Rance accueillent nombre de pratiquants, en club ou non affiliés.

BONNES PRATIQUES

- **Planifiez votre sortie :** la durée et la difficulté de l'itinéraire doivent être adaptées au niveau des pratiquants
- **Ne piétinez pas** les habitats sensibles : herbiers de zostères (cf. carte), dunes
- Profitez pleinement des paysages **tout en respectant la faune et la flore**
- **Ramenez vos déchets** à terre

RÉGLEMENTATION

- **Respectez les zones interdites à la navigation et au débarquement,** en particulier en période de nidification, soit entre le 15 mars (ou 15 avril selon les sites) et le 31 août (cf. carte)
- **Respectez les règles de barre**

SÉCURITÉ

- **Évitez de naviguer seul**
- **Équipez-vous** d'un gilet de sauvetage
- **Équipez-vous de votre matériel de sécurité** au-delà de 300 m des côtes
- **Respectez les élevages de coquillages,** balisés par des perches (cf. carte). La navigation au-dessus des parcs présente des dangers pour les navires et les personnes



Crédit Photographique : E. Deschamps



VOILE LÉGÈRE
(CATAMARAN, PLANCHE À VOILE, DÉRIVEUR)

Elle est très pratiquée sur la Côte d'Émeraude, individuellement, dans les clubs ou dans le cadre scolaire.

BONNES PRATIQUES

- **Ne piétinez pas** les habitats sensibles : herbiers de zostères (cf. carte), dunes
- Profitez pleinement des paysages tout **en respectant la faune et la flore**
- **Ramenez vos déchets** à terre

RÉGLEMENTATION

- **Respectez les zones interdites à la navigation et au débarquement,** en particulier en période de nidification, soit entre le 15 mars (ou 15 avril selon les sites) et le 31 août (cf. carte)
- **Respectez les règles de barre**

SÉCURITÉ

- **Équipez-vous** d'un gilet de sauvetage
- **Pratiquez d'abord en club** si vous êtes débutant
- **Ne sortez pas** en cas d'avis météo défavorable
- **Respectez les élevages de coquillages,** balisés par des perches (cf. carte). La navigation au-dessus des parcs présente des dangers pour les navires et les personnes



Crédit Photographique : Yacht Club de Saint-Lunaire



PÊCHE À PIED DE LOISIR

Très pratiquée sur la Côte d'Émeraude et dans le bassin maritime de la Rance, le nombre de pêcheurs peut dépasser les 1000 pratiquants lors d'une grande marée pour le seul site de la baie de Lancieux !

BONNES PRATIQUES

- **Profitez d'une sortie encadrée** par un professionnel de l'éducation à l'environnement pour découvrir cette activité !
- **Ne prélevez** que pour votre consommation familiale et immédiate
- **Remettez en place les cailloux** retournés et les coquillages trop petits [1]
- **Ne piétinez pas** les habitats sensibles : herbiers de zostères (cf. carte), dunes
- **Triez votre récolte** au fur et à mesure

RÉGLEMENTATION

- **Respectez les tailles minimales et quantités maximales** de capture *
- **Utilisez des outils** autorisés **
- **Respectez les périodes et zones** autorisées de pêche, notamment dans l'estuaire de la Rance (cf. carte)
- **Ne pêchez qu'à plus de 15 m** des parcs ostréicoles, balisés par des perches en bois (cf. carte)
- **Respectez l'interdiction** de pêcher dans les herbiers de zostères (cf. carte)

SÉCURITÉ

- **Vérifiez les horaires de marée :** attention à la marée montante
- **Évitez** les vasières trop mouvantes, pour ne pas rester bloqué
- **Renseignez-vous** sur l'état sanitaire des estrans et respectez les fermetures : **www.pecheapied-responsable.fr**

(1) Une roche retournée met environ 3 ans à retrouver toute sa biodiversité

* **Palourde** 4 cm (150 max.)
Coque 2,7 cm (300 max.)
Coquille Saint-Jacques 11 cm (30 max.), autorisée du 01/10 au 14/05
Homard 8,7 cm, marquage obligatoire
Moule 4 cm (300 max.)
Huître creuse 5 cm (60 max.)
Crevette bouquet 5 cm
Amande pas de maille (100 max), autorisée du 01/09 au 30/04
Ormeau 9 cm (20 max), autorisée du 01/09 au 14/06, à pied uniquement

** **Couteau à palourde**
Griffe à 4 dents max. 10 cm
Crochet long. max. 150 cm
Râteau non grillagé larg. max. 35 cm + dents long. max. 10 cm

Liste non exhaustive. Se référer à la réglementation en vigueur.

Le numéro des secours est le SOS 196

Crédit Photographique : Morgane Guillotin



PÊCHE EMBARQUÉE DE LOISIR

BONNES PRATIQUES

- **Ne prélevez strictement que pour votre consommation** familiale et immédiate, afin de préserver la ressource
- Privilégiez la **pêche no kill** en relâchant vos prises vivantes
- **Ne jetez pas d'appâts** dans l'eau, cela perturbe les cycles naturels de la faune et de la flore

RÉGLEMENTATION

- **N'utilisez que** les engins de pêche autorisés
- **Respectez les tailles minimales et les quantités maximales** de capture
- **Pour certaines espèces, coupez** la partie inférieure de la nageoire caudale des poissons pêchés pour éviter la vente illégale *
- **Respectez les zones interdites** à la pêche (cf. carte)
- **Respectez le matériel** de pêche des professionnels et des plaisanciers

SÉCURITÉ

- **Le matériel de sécurité** à bord doit être en état de fonctionnement
- Ayez toujours une **trousse de secours** à bord
- Seul à bord, **mettez votre échelle à l'eau** afin de pouvoir remonter à bord en cas de chute



Bar * 42 cm
Dorade (royale *) 23 cm
Lieu jaune * 30 cm
Maquereau * 20 cm
Mulet 30 cm

Liste non exhaustive. Se référer à la réglementation en vigueur.

Crédit Photographique : G. Casanova



SURF
BODYBOARD

BONNES PRATIQUES

- **Choisissez des vagues adaptées** à votre niveau
- **Ne dérangez pas** les oiseaux au repos
- **Ne piétinez pas** les habitats sensibles : herbiers de zostères, dunes
- **Faites attention aux oiseaux nicheurs,** en particulier le gravelot à collier interrompu qui niche sur les hauts de plages

RÉGLEMENTATION

- **Respectez** les règles de priorités et de convivialité : 1 vague = 1 surfeur !
- **Le surfeur le plus à l'intérieur du déferlement est prioritaire**
- **Ne lâchez pas votre planche** en faisant des «canards»
- **Évitez les collisions :** contournez la zone de déferlement pour vous rendre au large
- **Ne pratiquez pas** votre activité dans les zones de baignade surveillée

SÉCURITÉ

- **Faites attention aux autres usagers** sur le plan d'eau
- **Pratiquez** d'abord avec une école labellisée par la **Fédération Française de Surf** si vous êtes débutant(e)
- **Ne quittez pas votre planche** en cas de difficulté et attendez les secours
- **Soyez très attentif** à l'évolution des conditions climatiques
- **Respectez les consignes de sécurité**



Crédit Photographique : Armor Surf School



KITESURF

Quelques sites naturels sensibles littoraux sont survolés en parapente : la voile peut déranger la faune locale et notamment les oiseaux au repos.

BONNES PRATIQUES

- **Adaptez la durée et la distance** de votre sortie à votre niveau
- **Ne dérangez pas** les oiseaux au repos
- **Ne piétinez pas** les habitats sensibles : herbiers de zostères, dunes
- **Faites attention aux oiseaux nicheurs,** en particulier le gravelot à collier interrompu qui niche sur les hauts de plages

RÉGLEMENTATION

- **Respectez les restrictions** mises en place par les mairies
- **Ne pratiquez pas** votre activité à plus de 2 milles d'un abri
- **La navigation** est exclusivement diurne
- **Marquez** votre matériel
- **Au-delà de 300 m des côtes, équipez-vous** de votre matériel de sécurité

SÉCURITÉ

- **Faites attention aux autres usagers** sur le plan d'eau
- **Pratiquez d'abord en club** si vous êtes débutant
- **Ne quittez pas votre planche** en cas de difficulté et attendez les secours
- **Soyez très attentif** à la météo, la direction du vent et l'évolution des nuages
- **Respectez les consignes de sécurité**



Crédit Photographique : Club Nautique de Saint-Jacut-de-la-Mer



PLONGÉE ET CHASSE SOUS-MARINES

La biodiversité marine de la Côte d'Émeraude et de l'estuaire de la Rance est exceptionnelle. Algues, éponges, mollusques et crustacés y déploient toute leur beauté.

BONNES PRATIQUES

- **Maitrisez** votre stabilité et évitez les coups de palmes afin de préserver la faune et la flore fixées
- **Utilisez** les zones de mouillage aménagées et **privilégiez** les mouillages sur fond sableux afin de préserver les espèces fixées et les herbiers de zostères (cf. carte)

RÉGLEMENTATION

- **La chasse en plongée avec bouteilles est interdite**
- **Respectez les zones interdites** aux activités subaquatiques (cf. carte)
- **La pêche sous-marine est interdite** dans les zones de mouillages et dans les ports ainsi qu'à moins de 150 m des parcs et bassins à coquillages, filières, bouchots à moules et pêcheries à poissons (cf. carte)
- **La pêche sous-marine est interdite en Rance, en amont du pont suspendu de Port Saint-Jean, port Saint-Hubert**
- **Respectez** les tailles minimales et les quantités maximales de capture
- **Ne plongez** jamais seul et surveillez les autres membres de votre palanquée

SÉCURITÉ

- **Prévoyez** une personne à bord du bateau pour assurer la sécurité
- **N'oubliez pas d'effectuer une visite médicale** (annuelle pour la plongée) si vous n'avez pas pratiqué depuis longtemps
- **Informez les autorités compétentes de votre activité**



Signalez en surface votre présence par le pavillon Alpha ou le pavillon international de plongée. Ces drapeaux imposent aux autres navires de réduire leur vitesse et de ne pas s'approcher à moins de 100 m.

Crédit Photographique : Tristan Diméglio



LOISIRS À LA PLAGE

Les plages de la Côte d'Émeraude accueillent chaque année de nombreux touristes pour la baignade, la promenade et la détente. Les activités pratiquées peuvent également avoir une incidence sur le milieu marin et les autres usagers littoraux.

BONNES PRATIQUES

- **Utilisez les sanitaires** disponibles à proximité des plages
- **Ramenez vos déchets** chez vous
- **Respectez l'usage** des bacs à marée
- **Respectez les clôtures** pour ne pas piétiner la végétation
- **Ne prélevez pas de plantes** utiles à la fixation de la dune
- **Faites attention aux oiseaux nicheurs,** en particulier le gravelot à collier interrompu qui niche sur les hauts de plages

SÉCURITÉ

- **Renseignez-vous** sur la qualité de l'eau du site de baignade : **https://baignades.sante.gouv.fr**
- **Respectez les consignes de sécurité** dictées par les drapeaux de baignade. Attention, il est interdit de se baigner lorsque le drapeau est rouge.

La cueillette de certaines espèces de fleurs est interdite sur le littoral comme la lavande de mer ou la criste marine notamment.



Propriétaires de chiens : veillez à ne pas déranger la faune présente sur les plages et les sentiers du littoral.

Crédit Photographique : Donatienne Guillaudeau



CONCHYLICULTURE





Apparue dès le XVI[ème] siècle à Cancale et depuis la fin du XIX[ème] en baies de l'Arguenon et de la Fresnaye, la conchyliculture est une activité emblématique de la Côte d'Émeraude. Des concessions existent également en Rance. Les conchyliculteurs élèvent des coquillages sur le Domaine Public Maritime, avec un cycle de production allant de 1 à 3 ans selon les espèces. Les huîtres et les moules sont largement majoritaires sur le territoire.

L'huître creuse japonaise est élevée selon 2 techniques différentes : en surélevé dans des poches posées sur des tables mais aussi à plat, semées directement sur le sol tandis que les moules sont principalement élevées sur des bouchots qui sont des pieux plantés en alignement le long de la côte.

La surface exploitée par les conchyliculteurs du bassin Arguenon-Fresnaye s'élève à 55 km de lignes de bouchots pour la mytiliculture et 31 hectares de concessions ostréicoles sur estran.

La conchyliculture est une activité très encadrée nécessitant un environnement sain et notamment concernant la qualité sanitaire du milieu dans lequel sont élevés les coquillages.

La pérennité de ces activités, qui font vivre près d'une centaine de professionnels, est directement liée à la qualité de l'eau et de l'environnement dont elles dépendent, aussi quelques règles s'appliquent :

- Ne pêchez jamais à moins de 15 mètres des parcs ostréicoles (cf. carte)
- Respectez les élevages de coquillages, balisés par des perches
- Préservez la qualité de l'eau et de l'environnement en respectant les bonnes pratiques énoncées précédemment



Crédit Photographique : CRC Bretagne Nord



PÊCHE À PIED
PROFESSIONNELLE

Une activité de récolte d'algues de rive est pratiquée sur la Côte d'Émeraude, à Saint-Lunaire.

La pêche à pied à titre professionnel est très ancrée sur le territoire Vallée de la Rance Côte d'Émeraude.
Cette activité est très encadrée : les pêcheurs à pied doivent demander un permis de pêche à pied auprès des services de l'État, une licence délivrée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bretagne ainsi qu'un timbre pour chaque gisement sur lesquels ils souhaitent travailler.

Dans les Côtes d'Armor, trois principaux gisements sont exploités sur lesquels 27 timbres sont disponibles : La Fresnaye & Arguenon/Lancieux (10 timbres) et la Ville Ger dans l'estuaire de la Rance (17 timbres). En Ille-et-Vilaine, 31 timbres sont disponibles sur les gisements de la Rance.
L'espèce principalement exploitée est la palourde japonaise. L'essentiel de la production est réalisé sur le gisement de la Ville Ger.





La préservation de la qualité de l'eau et de la ressource est indispensable pour le maintien de cette activité économique importante de notre territoire. Aussi, il est indispensable de respecter les bonnes pratiques énoncées précédemment.

Crédit Photographique : COEUR Émeraude



PÊCHE EMBARQUÉE **PROFESSIONNELLE**

Pendant plusieurs siècles, la Rance fut la zone d'embarquement de centaines d'hommes et de navires. Mais Le recrutement des « Terres-Neuvas » ne se limitait pas à Saint-Malo, Cancale et la Rance : Les hommes étaient recrutés jusque dans les villages les plus au sud et à l'ouest du territoire : Matignon, Plancoët ou encore Dinan et Evran.

Aujourd'hui, la pratique de la pêche professionnelle concerne essentiellement les coquilles Saint-Jacques, bulots, bivalves divers, seiches, crustacés et poissons. Au fil des saisons, se succèdent différents métiers de pêche selon les engins utilisés et les espèces ciblées, dont notamment :

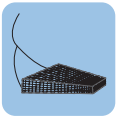
Le casier
(Araignée, bulot, seiche, homard, tourteau)



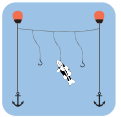
Le chalut de fond
(Seiche, encornet, raie, bar, lotte, sole, plie, rouget, etc.)



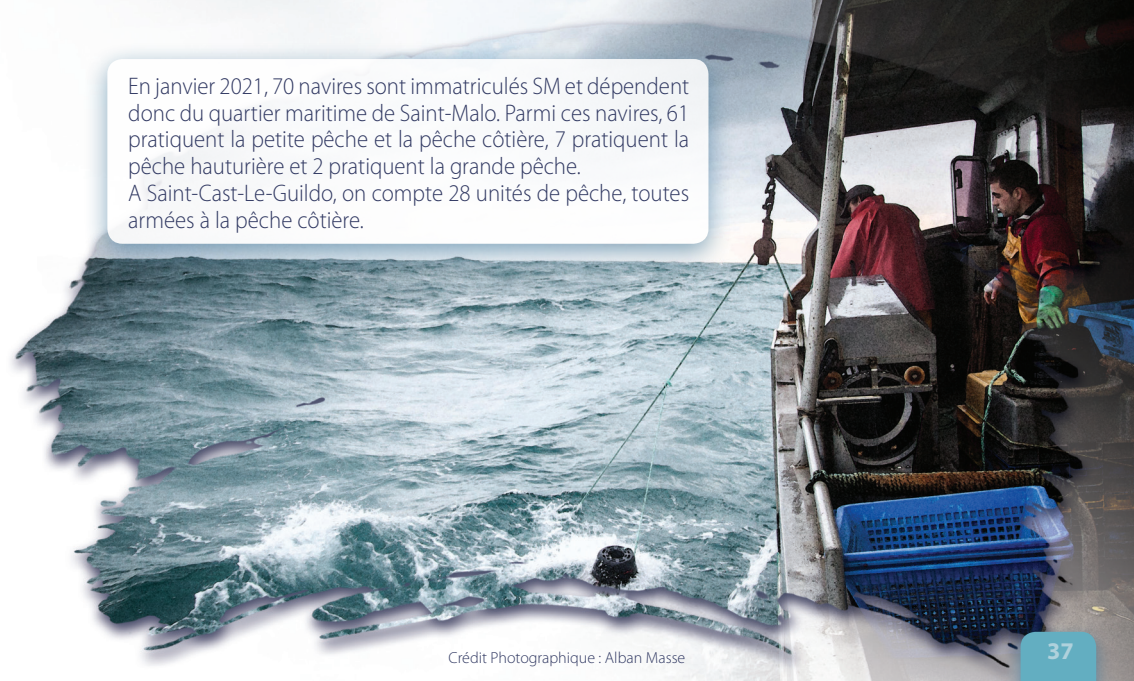
La dragueD'octobre à mai pour la coquille Saint-Jacques, de septembre à avril pour la praire



La palangre
(Bar, lieu)



En janvier 2021, 70 navires sont immatriculés SM et dépendent donc du quartier maritime de Saint-Malo. Parmi ces navires, 61 pratiquent la petite pêche et la pêche côtière, 7 pratiquent la pêche hauturière et 2 pratiquent la grande pêche.
A Saint-Cast-Le-Guildo, on compte 28 unités de pêche, toutes armées à la pêche côtière.



Crédit Photographique : Alban Masse



PÊCHE EN PLONGÉE PROFESSIONNELLE





Une pratique professionnelle de pêche en plongée est présente en Rance et au large de Saint-Malo pour la coquille Saint-Jacques, la praire, l'huître plate et l'ormeau. Cette activité est particulièrement respectueuse de l'environnement puisque la main est le seul outil utilisé !

Cette activité est très encadrée avec notamment des tailles minimales, périodes d'ouverture et de fermeture de pêche, quotas, poids et zones à respecter.

Pour exemple, la pêche à l'ormeau est soumise à une réglementation stricte avec l'obligation de baguer individuellement chaque ormeau pêché pour pouvoir le commercialiser ensuite. Cela permet de quantifier le nombre d'ormeaux pêchés par les professionnels et ainsi préserver la ressource et s'assurer qu'ils ne proviennent pas d'une pêche illicite.

Le Comité des Pêches d'Ille-et-Vilaine a initié le programme PROCOQ en 1997 qui vise la gestion et l'amélioration de la ressource de coquilles Saint-Jacques en Baie de Saint-Malo à travers un soutien au stock, afin de pérenniser la pêcherie de coquilles Saint-Jacques.

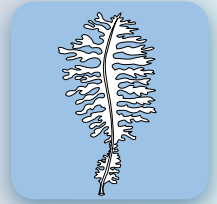


Cette activité de pêche en scaphandre concerne 7 navires professionnels sur la Côte d'Émeraude et la Rance. Une bonne qualité sanitaire du milieu est indispensable au maintien de cette activité économique.

Crédit Photographique : LTJ2



ALGOCULTURE



Dans l'estuaire de la Rance, une culture particulière est installée depuis 1983 : la culture d'algues sur filières. Ce site offre un environnement propice au développement des espèces présentes sur les fonds marins. Sur une superficie de 12 hectares, différentes espèces d'algues marines y sont produites dont la Wakamé (Undaria pinnatifida), le Kombu Royal (Saccharina latissima), l'Atlantic Wakame (Alaria esculenta) sous le label biologique. Des cycles de reproduction en laboratoire au séchage à terre en passant par le grossissement en mer, chaque phase de culture est réalisée sur notre territoire.

Les 30 à 40 tonnes d'algues fraîches récoltées chaque année, entre fin mars et mi-mai, partent pour 50 % vers l'agroalimentaire et 50 % vers l'industrie cosmétique, après déshydratation. Certaines servent également à la recherche.



La préservation de la qualité de l'eau est indispensable pour le maintien de cette activité économique. Pour rappel, la chasse sous-marine est interdite sous les filières d'algues.

Crédit Photographique : Guillaume Gesret_C-Weed



TRANSPORT
MARITIME

Il regroupe les marchandises et les passagers.
Plus d'un million de passagers transitent chaque année par le Port de Saint-Malo, ce qui le place parmi les premiers ports français.
Des compagnies maritimes assurent des liaisons régulières vers l'Angleterre ainsi que vers les îles anglo-normandes, Jersey et Guernesey.
D'autres compagnies maritimes proposent des traversées au départ de Saint-Malo vers les villes de Dinard, Saint Cast le Guildo, Dinan, Cancale et vers les îles de Chausey ou Cézembre.
Des croisières commentées sont également possibles, permettant de découvrir la Côte d'Émeraude et la Vallée de la Rance depuis la mer, à bord de bateaux promenade, semi-rigides ou voiliers traditionnels notamment. Enfin, des liaisons entre les 2 rives de la Rance sont possibles.

Toutes les informations sont ici :

https://www.saint-malo-tourisme.com/a-voir-a-faire/bouger/excursions-en-mer

Et ici :

https://www.dinan-capfrehel.com/nos-envies/organiser-journees-tous-les-loisirs/balades-enbateau/



Crédit Photographique : COEUR Émeraude

LIENS UTILES

Société Nationale de Sauvetage en Mer	**www.snsm.org**
Service Hydrographique et Océanographique de la Marine	**www.shom.fr**
Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord	**www.coquillages.com/bretagne-nord**
Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins 22	**www.cdpmem22.fr**
Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins 35	**www.cdpmem35.fr**
Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Manche	**www.unan-manche.fr**
Office Français de la Biodiversité	**www.ofb.gouv.fr**
Association Bretagne Vivante	**www.bretagne-vivante.org**
Annuaire des marées	**www.maree.info**
Météo France	**www.meteofrance.com**
Marées en Rance	**www.edf.fr/marees-en-rance**
Qualité des sites de pêche à pied de loisir	**www.pecheapied-responsable.fr**
Qualité des eaux de baignade	**www.baignades.sante.gouv.fr**
Sports de nature	**www.c-monspot.fr**
Naviguer en Rance Côte d'Émeraude	**www.rancecotedemeraude.fr**
Observatoires participatifs :	**www.obsenmer.org www.biolit.fr www.open-sciences-participatives.org/home/**


CARTE
N
N
NE
NW
SE



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Région Bretagne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

l'Europe s'engage en France
avec le FEAMP

COEUR émeraude

COEUR Émeraude
Comité Opérationnel des Élus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Émeraude
4 allée du Château
Léhon 22100 DINAN
www.pnr-rance-emeraude.fr
contact@coeuremeraude.org
02 96 82 31 78

Rédaction : COEUR Émeraude
Cartographie : COEUR Émeraude
Conception et réalisation : pootshee@gmail.com
Tirage : 2500 ex.
Impression : Cloître Imprimeurs
Parution : Juin 2021

Ce guide fait partie d'une collection initiée par le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan en 2014

Crédit Photographique : PORIEL Thibault / SB